

## Note d'orientation

### **Candidatures aux postes de représentant(e) spécial(e) et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général dans les missions des Nations Unies**

On trouvera ci-après des renseignements et des directives sur l'initiative en faveur de l'appel à candidatures de 2021.

#### ***Renseignements relatifs aux postes et aux fonctions de représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général/chef de mission et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général/chef adjoint(e) de mission***

Ces postes civils relèvent de missions des Nations Unies, à savoir d'opérations de maintien de la paix, de missions politiques spéciales et de missions d'appui.

Les missions sont supervisées respectivement par le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel. De plus amples renseignements sur les opérations de paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://peacekeeping.un.org/fr> et <https://dppa.un.org/fr/dppa-around-world>.

Ces postes, dont les titulaires auront rang de haut représentant du Secrétaire général, généralement de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e), concernent pour la plupart des lieux d'affectation classés difficiles, où les familles ne sont pas autorisées.

Les chefs et chefs adjoint(e)s de mission sont nommé(e)s par le Secrétaire général et lui font rapport par l'intermédiaire du/de la Secrétaire général(e) adjoint(e) du Département qui supervise la mission concernée.

Ils/Elles devront :

- Élaborer une vision commune aux fins de l'application du mandat du Conseil de sécurité et donner des orientations stratégiques pour atteindre les buts et objectifs, y compris pour établir la stratégie de transition/de désengagement de la Mission ;
- Assurer de bons offices au nom du Secrétaire général en apportant un appui politique à l'action menée pour régler les conflits, faciliter les négociations, favoriser la paix et rétablir la confiance entre les parties ;
- Superviser l'action d'ensemble de l'ONU dans le pays hôte en respectant le principe d'intégration et promouvoir une vision commune des objectifs stratégiques de l'ONU ; établir un cadre qui permette d'orienter les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, de tirer parti de leurs avantages comparatifs et de garantir que toutes les composantes des missions des Nations Unies dans le pays adoptent une approche coordonnée et cohérente, à l'appui des objectifs de développement durable ;

- Veiller à ce que la démarche et les mesures adoptées par l'ONU dans le pays soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et assumer les responsabilités de l'ONU, comme établi dans l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » du Secrétaire général ;
- Assurer la direction opérationnelle des activités de la Mission tout en offrant un encadrement et des orientations politiques ;
- Assurer, en vertu des pouvoirs délégués par le Secrétaire général, la gestion des ressources financières, matérielles et humaines de la Mission tout en veillant au bon rapport coût-efficacité, à l'intégrité et à la réalisation des objectifs de programme ;
- Rendre compte au Secrétaire général, aux hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, au Conseil de sécurité, aux autres organismes des Nations Unies et aux États Membres de l'évolution de la situation dans le pays hôte et de toutes les questions relatives à l'exécution du mandat de la Mission ;
- En tant que responsable désigné, assurer la sûreté et la sécurité du personnel (et des personnes à charge, le cas échéant), des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies dans la zone de la mission ;
- Collaborer régulièrement avec les médias locaux et internationaux en se fondant sur une stratégie médiatique cohérente définie pour la Mission ; s'exprimer au nom de l'Organisation des Nations Unies dans le pays hôte ;
- Prendre des mesures transformatrices pour accélérer l'égalité des sexes et les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, notamment en préconisant une action positive ciblée visant à garantir la participation effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques et à soutenir la réalisation de la parité des sexes à tous les niveaux et dans toutes les unités de la mission ;
- Favoriser une culture de responsabilisation, d'intégrité et de respect au sein de la mission, qui promeuve les plus hautes normes de conduite chez ses membres.

Les Représentants spéciaux/Représentantes spéciales adjoint(e)s et chefs adjoint(e)s de mission sont placé(e)s sous l'autorité directe du/de la Représentant(e) spécial(e) dont ils/elles relèvent et dirigent et animent la planification stratégique et l'application des programmes au titre des composantes de leur Bureau. Ils/Elles remplacent également le/la Représentant(e) spécial(e) en son absence.

### ***Exigences requises***

Compte tenu de la nature extrêmement complexe des fonctions de Représentant spécial et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Secrétariat recherche des personnes :

- Ayant au moins 20 années d'expérience en matière de conflits, de situations d'après-conflit, de maintien de la paix, de consolidation de la paix ou de développement, et/ou une expérience dans les domaines de la gouvernance, de la médiation, de la facilitation

et/ou des négociations au niveau national et/ou international, dont au moins 5 années à assumer des fonctions de haut niveau ou de représentation ;

- Ayant des connaissances approfondies et confirmées en matière de réconciliation, de règlement des conflits, d'aide humanitaire, de maintien de la paix, de développement, de droits de la personne, d'état de droit et/ou de gouvernance ;
- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger des organisations complexes (organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé) ;
- Ayant une vive intelligence émotionnelle, un grand sens politique et un bon sens de la diplomatie ;
- Ayant d'excellentes aptitudes à la communication et au plaidoyer ;
- Étant apte à susciter et renforcer la confiance et à obtenir un consensus parmi les parties prenantes et à favoriser l'instauration de partenariats aux niveaux local, national ou régional pour créer des opportunités et promouvoir les processus qui permettent de faire progresser la paix et la sécurité ;
- Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies, une intégrité irréprochable, un respect absolu et un engagement sans faille à l'égard des droits de l'homme ainsi qu'une sensibilité avérée aux différences culturelles et aux questions d'égalité des sexes ;
- Bénéficiant de connaissances et d'une expérience avérées en matière d'actions transformatrices visant à accélérer l'égalité des sexes et l'avancement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ;
- Ayant démontré une capacité à travailler dans une équipe multiculturelle et à établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur des organismes qui les employaient ;
- Ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et au développement, ainsi que des objectifs de développement durable ;
- L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour cet appel à candidatures, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU, en particulier de l'arabe, du français ou de l'espagnol, est un atout compte tenu des zones de déploiement des missions des Nations Unies.

### *Directives relatives aux nominations*

Conformément aux critères du Secrétaire général en matière de parité des sexes au plus haut niveau pour 2021, **les candidatures de femmes sont vivement encouragées.**

Les États Membres sont invités à **ne pas présenter plus de quatre candidatures chacun, dont au moins deux de femmes.**

Pour continuer de favoriser une représentation géographique équitable au niveau des postes de direction, **tous les États Membres, notamment les pays fournissant des contingents ou du personnel de police et les pays sous-représentés, sont vivement encouragés à répondre à l'appel et à communiquer leurs candidatures.**

**Les candidatures doivent être soumises en ligne à l'adresse [www.un.org/globalcall](http://www.un.org/globalcall) au plus tard le 15 novembre 2021.**

Les candidatures officielles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae comportant les données personnelles et les coordonnées du candidat ou de la candidate, d'une lettre d'appui, d'une lettre d'intention et de références. Elles seront adressées à l'Organisation des Nations Unies par la mission permanente du pays concerné auprès de l'Organisation. Des organisations peuvent également appuyer des candidates ou candidats en soumettant leurs candidatures en ligne. Les particuliers peuvent soumettre une candidature spontanée, sans passer par une procédure officielle de nomination ou d'approbation.

#### ***Avis important***

En répondant à l'appel de 2021, les candidat(e)s et les entités recommandant des candidatures pourront indiquer si eux/elles ou leur candidat(e) souhaitent également être pris(e)s en considération pour des nominations à des postes de direction hors mission et postuler pour figurer dans le [Vivier de talents pour les postes de haute direction](#). Si la nomination pour le vivier pour les postes de Représentant(e) spécial(e) ou de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général aboutit, le profil de la personne nommée sera automatiquement entré dans le Vivier de talents pour les postes de haute direction. Toutefois, les candidatures au Vivier de talents pour les postes de haute direction ne seront pas automatiquement prises en compte pour le vivier devant servir à pourvoir des postes de Représentant(e) spécial(e) ou de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, à moins que les candidat(e)s ne postulent spécifiquement en réponse à l'appel à candidatures de 2021, pour lequel il existe une procédure d'examen distincte.

Il est rappelé aux États Membres que rien ne garantit que les candidat(e)s aux fonctions de Représentant spécial ou Représentant spécial adjoint seront nommé(e)s à un poste.

La présélection à des postes particuliers – s'il y en a qui sont vacants – sera faite à partir de ce vivier et viendra s'ajouter aux recherches de candidat(e)s que mènera de son côté le Secrétariat. Les candidat(e)s à un poste vacant donné qui rempliront les conditions requises seront invité(e)s à participer à une procédure de sélection permettant d'identifier la candidature la mieux adaptée au poste considéré.

### *Questions et réunions d'information*

Toute question concernant l'appel à candidatures peut être envoyée à l'adresse : [leadership@un.org](mailto:leadership@un.org) et à M<sup>me</sup> Gigja Sorensen (courriel : [sorenseng@un.org](mailto:sorenseng@un.org)), ainsi qu'à M<sup>me</sup> Annick Leeuwenberg (courriel : [annick.leeuwenberg@un.org](mailto:annick.leeuwenberg@un.org)) de la Section de l'appui à la haute direction, dans le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix.

Des réunions d'information à l'intention des États Membres concernant l'appel à candidatures et les nominations aux postes de direction peuvent également être programmées auprès de la Section de l'appui à la haute direction.

### *Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme*

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

### *Conflits d'intérêts*

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation. Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel). Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s à un poste de haute direction.